

RECUEIL

ACTES ADMINISTRATIFS

DELIBERATIONS DU 20 NOVEMBRE 2017

Numéro délibération	OBJET	Accusé réception en Préfecture	N° Page
112	Plateforme rénovation énergétique – Etude préfiguration territoire – projet financement	30/11	1
113	Dispositif « Habiter mieux » – Attribution de l'aide communautaire aux Bénéficiaires	28/11	3
114	Accessibilité aux services publics – Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux public – Avis EPCI	30/11	5
115	Partenariat avec le Département de l'Allier - Contrats de Territoires 2015/2017 – Affectation des crédits non engagés des enveloppes de subventions attribuées aux anciens EPCI sur opérations actuellement engagées – Avenant - Avis EPCI	30/11	7
116	Indemnité de conseil – Comptable payeur de la Communauté de communes	30/11	10
117A	Approbation CR activité des ZAC « La Feuillouse »	30/11	12
117B	Approbation CR activité des ZAC « Varennes Forterre »	30/11	14
117C	Création budget annexe ZAC « La Feuillouse »	30/11	16
117D	Création budget annexe ZAC « Varennes Forterre »	30/11	18
118	Décision modificative N° 4	30/11	20
119	Financement prévisionnel 2018 - Chantier : poursuite activité existante et mise en place nouveau dispositif insertion - ouverture activités communautaires et financement	15/12	24
120	Ressources Humaines – Mise en place Compte Epargne Temps – 1 ^{er} janvier 2018	18/12	26
121	Ressources Humaines – Mise en place Protections sociale – 1 ^{er} janvier 2018	18/12	28
122	Ressources Humaines – Fermetures exceptionnelles services communautaires – 1 ^{er} janvier 2018	18/12	30
123	Ressources Humaines – Autorisations exceptionnelles d'absences – 1 ^{er} janvier 2018	18/12	32
124	Ressources Humaines – Extension durée hebdomadaire de travail saisonnier Modification tableau des effectifs	18/12	34
125	Adhésion et Désignation représentants EPCI – Collège Victor Hugo Le Donjon	28/11	35
126	Acquisition ensemble immobilier – Varennes sur Allier	28/12	36
127	Insertion – Vente osier brute	28/12	37



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 novembre 2017

Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 49
 Nb de membres votants : 57
 (dont 8 pouvoirs)
 Convocation du 14/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle socio-culturelle – LE DONJON, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 14 novembre 2017

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
 Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Marie Thérèse TULOUP, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Absents excusés représentés par : Xavier CADORET par Alain REVIRON (St Gérard le Puy), Pierre COURTADON (Vareennes sur Allier) par Luce BILLET (Créchy), Martine CRUMIERE (Langy) par Christine MARTIN TISON (Montaigu le Blin), Léopold GODART par Valérie GOUBY (Dompierre-sur-Besbre), Henry JOLY par Jean Michel ALLAIN (Vareennes sur Allier), Christian LABILLE par Blandine SOCHET (Diou), Valérie LASSALLE par Roger LITAUDON (Vareennes sur Allier), Claire TOGNON (Montcombroux les Mines) par Bernard POIGNANT (St Léger sur Vouzance).

Absents : Daniel BAHEUX (Saligny-sur-Roudon), Patrick BENIGAUD (Beaulon), Patrick DARCANGE (Dompierre-sur-Besbre), Patrick GOBERT (Cindré), Alain FAVARETTO (Beaulon), Sébastien LITAUDON (Saint Didier en Donjon), Louis MERET (Le Bouchaud),

Secrétaire de séance : Guy FRAISE

DELIBERATION N° 112 – HABITAT - Plateforme rénovation énergétique – Etude préfiguration territoire – projet financement

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la Croissance Verte,

Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial et sa mise en œuvre obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants au 1^{er} janvier 2017 et au plus tard le 31 décembre 2018 pour les EPCI de plus de 20 000 habitants,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 novembre 2017

Considérant que l'échelle du bassin de vie étant la plus appropriée pour la mise en place des PCAET, les territoires de projet sont également encouragés à adopter un PCAET,

Considérant qu'un Plan Climat Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire,

Considérant que la loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte a institué que le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat s'appuie sur un réseau de plateformes territoriales de la rénovation énergétique mises en œuvre à l'échelle d'un ou de plusieurs EPCI,

Il est exposé :

Les Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique de l'habitat (PTRE) constituent un élément majeur de la politique nationale, régionale et locale de rénovation énergétique et la loi donne aux Régions un rôle d'animation et de coordination de leur mise en œuvre,

La loi contribue à donner aux territoires des compétences, des cadres, des leviers et des outils notamment financiers qui leur permettront d'assoier et renforcer leurs politiques locales de rénovation énergétique,

Les principaux objectifs et missions d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat sont :

- répondre au Grenelle de l'environnement en incitant à la réhabilitation des logements dit « énergivores »,
- donner aux particuliers toutes les informations pour un projet réussi (accompagnement, conseil, aides techniques, financières, fiscales et réglementaires nécessaires à l'élaboration de leur projet de rénovation, mise en relation avec les professionnels)
- animer un réseau de professionnels et d'acteurs locaux pour mettre en place des actions facilitant la montée en compétences des professionnels
- inciter les professionnels à s'engager dans une démarche de labellisation.

Dans le cadre de la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat sur le territoire, il est proposé d'effectuer une étude et de solliciter un soutien à son financement.

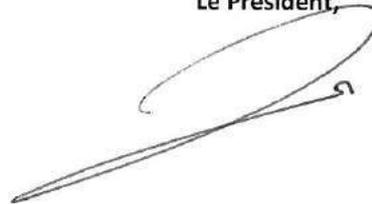
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'effectuer une étude de préfiguration portant sur la réalisation d'un état des lieux du parc de logements, d'un pré-diagnostic et notamment la définition des grandes orientations en phase avec les objectifs et missions des plateformes et la restitution de l'étude par l'établissement d'un document de présentation et l'organisation d'une réunion pour un montant net de taxes de 3 780 €.

- de solliciter, en accord avec la Région Auvergne Rhône Alpes et la DREAL, le partenariat de l'ADEME à hauteur de 50 % du coût de l'étude,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette étude.

P.E.C
Le Président,



Certifiée exécutoire la présente délibération

Publiée ou notifiée le

Déposée en Préfecture le



ID : 003-200071470-20171120-DELIB2017113-DE

DELIBERATION N° 2017.11.20/113**CLASSIFICATION : 8.5****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance du 20 novembre 2017**

Nb de membres en exercice : 64

Nb de membres présents : 49

Nb de membres votants : 57

(dont 8 pouvoirs)

Convocation du 14/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle socio-culturelle – LE DONJON, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 14 novembre 2017

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (classement par ordre alphabétique) :

Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Marie Thérèse TULOUP, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Absents excusés représentés par : Xavier CADORET par Alain REVIRON (St Gérard le Puy), Pierre COURTADON (Varenes sur Allier) par Luce BILLET (Créchy), Martine CRUMIERE (Langy) par Christine MARTIN TISON (Montaigu le Blin), Léopold GODART par Valérie GOUBY (Dompierre-sur-Besbre), Henry JOLY par Jean Michel ALLAIN (Varenes sur Allier), Christian LABILLE par Blandine SOCHET (Diou), Valérie LASSALLE par Roger LITAUDON (Varenes sur Allier), Claire TOGNON (Montcombroux les Mines) par Bernard POIGNANT (St Léger sur Vouzance).

Absents : Daniel BAHEUX (Saligny-sur-Roudon), Patrick BENIGNAUD (Beaulon), Patrick DARCANGE (Dompierre-sur-Besbre), Patrick GOBERT (Cindré), Alain FAVARETTO (Beaulon), Sébastien LITAUDON (Saint Didier en Donjon), Louis MERET (Le Bouchaud),

Secrétaire de séance : Guy FRAISE

DELIBERATION N° 113- HABITAT – dispositif « Habiter Mieux » - Attribution aide aux bénéficiaires

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations des 3 EPCI fusionnés composant la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire maintenues dans leur disposition respectives relatives au dispositif « Habiter Mieux » sur la période considérée,

Vu les crédits inscrits au budget

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer les aides prévues aux bénéficiaires,

Monsieur le Président expose que les bénéficiaires éligibles au dispositif « Habiter Mieux » ont reçu les accords nécessaires à la validation des plans de financement et donc du versement de l'aide communautaire.

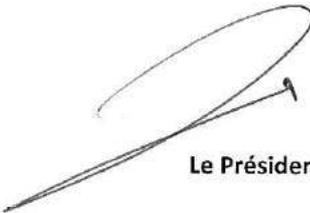
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De verser l'aide communautaire aux bénéficiaires du dispositif « Habiter Mieux » telle qu'elle figure au tableau ci-dessous concernant la réalisation des travaux d'amélioration énergétique ou autres prévus par le dispositif.

PO = Propriétaire Occupant - PB = Propriétaire Bailleur

NOM	COMMUNE	PO/PB	MONTANT
BERNARD Claude	BEAULON	PO	200,00 €
COMMERE-PEGORARO Caroline & Mickaël	CHAVROCHES	PO	200,00 €
DE LA BROSSE Françoise	DOMPIERRE SUR BESBRE	PO	200,00 €
DECOUX Jean Michel	NEUILLY EN DONJON	PO	200,00 €
LAURIAU Germaine	DOMPIERRE SUR BESBRE	PO	200,00 €
MORAND Daniel & Lucienne	VARENNES SUR ALLIER	PO	200,00 €
RAY Hélène	DOMPIERRE SUR BESBRE	PO	200,00 €
VANNAY Jean Pierre	BEAULON	PO	200,00 €
TOTAL DES AIDES			1 600,00 €

P.E.C



Le Président,

Certifiée exécutoire la présente délibération

Publiée ou notifiée le

Déposée en Préfecture le

DELIBERATION N° 2017.11.20/114**CLASSIFICATION : 9.1**

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Séance du 20 novembre 2017**

Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 49
 Nb de membres votants : 57
 (dont 8 pouvoirs)
 Convocation du 14/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle socio-culturelle – LE DONJON, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 14 novembre 2017

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers communautaire :
 Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Marie Thérèse TULOUP, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Absents excusés représentés par : Xavier CADORET par Alain REVIRON (St Gérard le Puy), Pierre COURTADON (Varennes sur Allier) par Luce BILLET (Créchy), Martine CRUMIERE (Langy) par Christine MARTIN TISON (Montaigu le Blin), Léopold GODART par Valérie GOUBY (Dompierre-sur-Besbre), Henry JOLY par Jean Michel ALLAIN (Varennes sur Allier), Christian LABILLE par Blandine SOCHET (Diou), Valérie LASSALLE par Roger LITAUDON (Varennes sur Allier), Claire TOGNON (Montcombroux les Mines) par Bernard POIGNANT (St Léger sur Vouzance).

Absents : Daniel BAHEUX (Saligny-sur-Roudon), Patrick BENIGAUD (Beaulon), Patrick DARCANGE (Dompierre-sur-Besbre), Patrick GOBERT (Cindré), Alain FAVARETTO (Beaulon), Sébastien LITAUDON (Saint Didier en Donjon), Louis MERET (Le Bouchaud),

Secrétaire de séance : Guy FRAISE

DELIBERATION N° 114 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Accessibilité aux services publics – Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public – Avis EPCI

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi NOTRe et notamment l'art. 98 fixant le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public,

Vu le décret N°2016-402 du 4 avril 2016 pris pour l'application de l'art 26 de la loi N°95 115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire fixant les modalités d'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public,

Vu le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public élaboré par le Département de l'Allier et présenté aux EPCI à fiscalité propre,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 novembre 2017

Considérant que le département de l'Allier a été retenu en février 2014 par le Commissariat général à l'égalité des Territoires, pour une expérimentation d'élaboration d'un schéma d'élaboration de l'accessibilité des services au public,

Considérant que ledit schéma piloté par l'Etat et le Département de l'Allier vise à assurer un niveau d'accès aux services qu'ils soient publics ou privés, marchands ou non marchands, répondant aux besoins des habitants de l'Allier,

Considérant que la loi NOTRe a confirmé cette démarche expérimentale et a confié à l'Etat et aux Départements la réalisation de ce schéma, les intercommunalités étant associées à son élaboration, **Considérant** que ledit projet a été transmis pour avis à la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, ci-annexé,

Le Président rappelle que ce schéma d'une durée de 6 ans doit comprendre :

- un bilan de l'offre existante des services pour l'ensemble du Département, avec leur localisation et leur accessibilité,
- une analyse des besoins de services de proximité,
- une identification des territoires présentant un déficit d'accessibilité à ces services

Les grands principes arrêtés par l'Etat et le Département permettant d'élaborer ce schéma dans le concept d'une « boîte à outils » visant à mobiliser les ressources et compétences des acteurs locaux en réponse aux besoins des territoires et aux priorités, à partager les projets au sein d'un réseau de partenaires locaux et nationaux et favoriser les partenariats opérationnels et institutionnels ainsi que la transversalité entre opérateurs et acteurs au niveau local et agir en complémentarité avec les divers schémas existants (santé, éducation, social....) .

A l'issue du diagnostic réalisé entre juin 2014 et mars 2015, 2 enjeux prioritaires ont constitué l'armature du schéma :

- **L'accompagnement du public pour accéder aux services,**
- **Le maintien des services dans les espaces fragilisés**

Un plan stratégique est défini en 2 axes :

- **Axe 1 : Accompagner le public pour accéder aux services Un plan stratégique en deux axes**
- **Axe 2 : Faciliter la présence d'une offre de services de proximité adaptée aux territoires fragiles.**

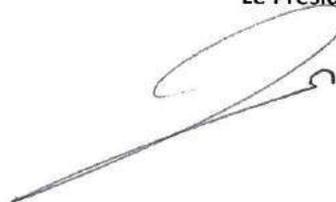
•

selon 6 objectifs :

- **Axe 1 : Accompagner le public dans l'accès aux services**
 - Objectif 1 : Renforcer l'accompagnement mutualisé des services avec les MSAP.
 - Objectif 2 : Renforcer la Mairie en tant que lieu d'accompagnement de proximité.
 - Objectif 3 : Structurer le réseau.
- **Axe 2 : Faciliter la présence d'une offre de services de proximité adaptée aux territoires en situation de fragilité**
 - Objectif 4 : Définir une offre de services de proximité
 - Objectif 5 : Améliorer les réseaux et l'infrastructure numérique
 - Objectif 6 : Favoriser l'égal accès du public à l'outil numérique et aux services numérisé

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, donne un avis favorable au schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

P.E.C
Le Président,



Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 novembre 2017

Nb de membres en exercice : 64

Nb de membres présents : 49

Nb de membres votants : 57

(dont 8 pouvoirs)

Convocation du 14/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle socio-culturelle – LE DONJON, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 14 novembre 2017.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Marie Thérèse TULOUP, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Absents excusés représentés par : Xavier CADORET par Alain REVIRON (St Gérard le Puy), Pierre COURTADON (Varenes sur Allier) par Luce BILLET (Créchy), Martine CRUMIERE (Langy) par Christine MARTIN TISON (Montaigu le Blin), Léopold GODART par Valérie GOUBY (Dompierre-sur-Besbre), Henry JOLY par Jean Michel ALLAIN (Varenes sur Allier), Christian LABILLE par Blandine SOCHET (Diou), Valérie LASSALLE par Roger LITAUDON (Varenes sur Allier), Claire TOGNON (Montcombroux les Mines) par Bernard POIGNANT (St Léger sur Vouzance).

Absents : Daniel BAHEUX (Saligny-sur-Roudon), Patrick BENIGAUD (Beaulon), Patrick DARCANGE (Dompierre-sur-Besbre), Patrick GOBERT (Cindré), Alain FAVARETTO (Beaulon), Sébastien LITAUDON (Saint Didier en Donjon), Louis MERET (Le Bouchaud),

Secrétaire de séance : Guy FRAISE

DELIBERATION N° 115- DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Partenariat avec le Département de l'Allier - Contrats de Territoires 2015/2017 – Affectation des crédits non engagés des enveloppes de subventions attribuées aux anciens EPCI sur opérations actuellement engagées – Avenant - Avis EPCI

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les contrats de territoire 2015/2017 signés avec le Département et les 3 anciennes communautés de communes aujourd'hui fusionnées Cté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 novembre 2017

Considérant la nécessité d'engager les crédits d'un montant de 349 117.84 € non engagés à ce jour au sein des Contrats de Territoire 2015/2017 des anciennes communautés de communes :

- **pour le Contrat de territoire signé avec la communauté de communes Val De Besbre Sologne Bourbonnaise:**
 - le montant de 99 600 € pour l'aménagement de la zone d'activités des Fontaines à Dompierre sur Besbre
 - le montant de 100 000 € pour l'aménagement d'un pôle petite-enfance-jeunesse
- **pour le Contrat de territoire signé avec la communauté de communes Le Donjon Val Libre :**
 - le montant de 71 762 € pour l'aménagement de 11 logements adaptés aux personnes âgées au Donjon
 - le montant de 76 551,08 € pour l'aménagement d'un hébergement touristique à Avrilly

- le reliquat de crédits sur les trois Contrats des Territoires et du Département de l'Allier des communautés de communes Le Donjon Val Libre, Val de Besbre Sologne Bourbonnaise et Varennes Forterre d'un montant de 1204,76 €,

Considérant la nécessité d'affecter ces crédits sur des opérations communautaires déjà engagées avant le 31 décembre 2017, Monsieur le Président propose de :

- supprimer les crédits affectés pour l'aménagement de la ZA des Fontaines ainsi que d'un pôle petite enfance – enfance - jeunesse à Dompierre sur Besbre (dans l'objectif de les reporter en direction du prochain Contrat de Territoires 2017/2020)
- répartir le montant total des crédits pour un montant de 349 117.84 € afin de participer au financement des opérations ci-dessous, et de finaliser leur montage financier ,
- solliciter les subventions correspondantes auprès du Département de l'Allier :
- 22 500 € pour l'aménagement de la Maison de Santé de Dompierre sur Besbre en complément du soutien financier déjà notifié,
- 177 100 € pour l'aménagement de l'ancien poste de commandement en hôtel d'entreprise sur le site de l'ancienne base militaire de Varennes sur Allier (maîtrise d'ouvrage assurée par la SPL 277)
- 72 966.67 € pour l'aménagement de 11 logements adaptés aux personnes âgées au Donjon
- 76 551,08 € pour l'aménagement d'un hébergement touristique à Avrilly
- d'approuver les modifications apportées aux contrats de territoires 2015/2017 signés avec les anciennes communautés de communes citées ci-dessus, par la voie d'un avenant à signer avec le Département de l'Allier, ainsi que le nouveau montage financier des 5 opérations tel qu'il est présenté :

❶ Aménagement d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Dompierre sur Besbre :

Dépenses	Montant HT en €	Recettes	Montant H.T en €	Taux
Acquisition	65 000	Etat (D.E.T.R)	445 000	29,67%
Travaux MSP	1 220 000	Etat (F.N.A.D.T)	100 000	6,67%
Maitrise œuvre	100 000	Région	300 000	20,00%
Travaux parking	115 000	Département	172 500	11,50%
		Autofinancement	482 500	32,17%
Total	1 500 000	Total	1 500 000	100,00%

❷ Aménagement de l'ancien poste de commandement en hôtel d'entreprise sur le site de l'ancienne base militaire de Varennes sur Allier (maîtrise d'ouvrage assurée par la SPL 277)

Dépenses	Montant HT en €	Recettes	Montant H.T en €	Taux
Pépinière tertiaire - bât 1	250 000	EUROPE	117 500	13,82%
		Etat (F.R.E.D)	95 000	11,18%
Hôtel d'entreprises tertiaires - bât 1 - ancien poste de commandement	600 000	Etat (F.N.A.D.T)	52 500	6,18%
		Région	187 500	22,06%
		Département	177 100	20,84%
		Produits Pépinière	50 000	5,88%
		Autofinancement SPL	170 400	20,05%
Total	850 000	Total	850 000	100,00%



④ Aménagement de 11 logements adaptés aux personnes âgées au Donjon

Dépenses	Montant HT en €	Recettes	Montant H.T en €	Taux
Travaux	1 023 400	Etat (F.S.I.L)	300 000,00	25,00%
Maîtrise œuvre	102 340	Région	300 000,00	25,00%
Maîtrise ouvrage	74 260	Département (contrat 2015/2017)	72 966,67	6,08%
		Département (contrat 2018/2020)	56 995,33	4,75%
		CARSAT	100 000,00	8,33%
		M.S.A	50 000,00	4,17%
		Autofinancement emprunt CARSAT taux 0	320 038,00	26,67%
Total	1 200 000	Total	1 200 000,00	100,00%

④ Aménagement d'un hébergement touristique à Avrilly

Dépenses	Montant HT en €	Recettes	Montant H.T en €	Taux
Travaux aménagement hébergement touristique	232 620	Etat (D.E.T.R)	81 417,00	35,00%
		Département	76 551,08	32,91%
		Autofinancement	74 651,92	32,09%
Total	232 620	Total	232 620	100,00%

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver la répartition du montant total des crédits pour un montant de 349 117.84 € afin de participer au financement des opérations ci-dessous :**
 - 22 500 € pour l'aménagement de la Maison de Santé de Dompierre sur Besbre
 - 177 100 € pour l'aménagement de l'ancien poste de commandement en hôtel d'entreprise sur le site de l'ancienne base militaire de Varennes sur Allier (maîtrise d'ouvrage assurée par la SPL 277)
 - 72 966.67 € pour l'aménagement de 11 logements adaptés aux personnes âgées au Donjon
 - 76 551,08 € pour l'aménagement d'un hébergement touristique à Avrilly
- **d'approuver le nouveau montage financier des 5 opérations tel qu'il est présenté ci-dessus,**
- **de solliciter l'accord du Département de l'Allier sur cette nouvelle répartition et de déposer les demandes de subventions correspondantes.**
- **d'approuver les modifications apportées aux contrats de territoires 2015/2017 signés avec les anciennes communautés de communes citées ci-dessus par la voie d'un avenant aux Contrats de Territoire 2015/2017 des anciennes communautés de communes, à signer avec le Département de l'Allier,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant avec le Département de l'Allier et d'effectuer toutes les opérations nécessaires.**

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

P.E.C
Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 novembre 2017

Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 49
 Nb de membres votants : 57
 (dont 8 pouvoirs)
 Convocation du 14/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle socio-culturelle – LE DONJON, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 14 novembre 2017

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Marie Thérèse TULOUP, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Absents excusés représentés par : Xavier CADORET par Alain REVIRON (St Gérard le Puy), Pierre COURTADON (Varenes sur Allier) par Luce BILLET (Créchy), Martine CRUMIERE (Langy) par Christine MARTIN TISON (Montaigu le Blin), Léopold GODART par Valérie GOUBY (Dompierre-sur-Besbre), Henry JOLY par Jean Michel ALLAIN (Varenes sur Allier), Christian LABILLE par Blandine SOCHET (Diou), Valérie LASSALLE par Roger LITAUDON (Varenes sur Allier), Claire TOGNON (Montcombroux les Mines) par Bernard POIGNANT (St Léger sur Vouzance).

Absents : Daniel BAHEUX (Saligny-sur-Roudon), Patrick BENIGAUD (Beaulon), Patrick DARCANGE (Dompierre-sur-Besbre), Patrick GOBERT (Cindré), Alain FAVARETTO (Beaulon), Sébastien LITAUDON (Saint Didier en Donjon), Louis MERET (Le Bouchaud),

Secrétaire de séance : Guy FRAISE

DELIBERATION N° 116- FINANCES – Indemnité de conseil – Comptable payeur de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Budget primitif 2017 et ses décisions modificatives,
Vu les dispositions de la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions,
Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,
Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 novembre 2017,

Considérant que l'indemnité est calculée en fonction des dépenses annuelles de fonctionnement et d'investissement, hors opérations d'ordre, et afférentes aux trois dernières années. Elle est acquise au comptable pour la durée du mandat de l'assemblée mais peut être supprimée ou modifiée pendant cette période, par délibération spéciale dûment motivée.

Compte tenu de la création de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire par fusion au 1^{er} janvier 2017, Monsieur le Président propose de verser à Monsieur Guy ORARD, Inspecteur du Trésor, Comptable de la communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2017 l'indemnité de conseil, ce dernier ayant fourni à la communauté de communes un état liquidatif d'un montant brut de 1 713.26 € soit un montant net de 1 561.49 €.



Le Président propose d'attribuer l'indemnité de conseil au taux plein, à compter de l'année 2017, selon le barème prévu par l'arrêté du 16 décembre 1983 à Monsieur Guy ORARD. Celle-ci, pour la période du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 inclus est proposé au montant brut de 1 713.26 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'attribuer l'indemnité de conseil au taux plein, à compter de l'année 2017, selon le barème prévu par l'arrêté du 16 décembre 1983 à Monsieur Guy ORARD,
- d'effectuer le versement de ladite indemnité, pour la période du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 inclus au montant brut de 1 713.26 €.

P.E.C
Le Président,

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 novembre 2017

Nb de membres en exercice : 64

Nb de membres présents : 49

Nb de membres votants : 57

(dont 8 pouvoirs)

Convocation du 14/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle socio-culturelle – LE DONJON, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 14 novembre 2017

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Marie Thérèse TULOUP, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Absents excusés représentés par : Xavier CADORET par Alain REVIRON (St Gérard le Puy), Pierre COURTADON (Varennnes sur Allier) par Luce BILLET (Créchy), Martine CRUMIERE (Langy) par Christine MARTIN TISON (Montaigu le Blin), Léopold GODART par Valérie GOUBY (Dompierre-sur-Besbre), Henry JOLY par Jean Michel ALLAIN (Varennnes sur Allier), Christian LABILLE par Blandine SOCHET (Diou), Valérie LASSALLE par Roger LITAUDON (Varennnes sur Allier), Claire TOGNON (Montcombroux les Mines) par Bernard POIGNANT (St Léger sur Vouzance).

Absents : Daniel BAHEUX (Saligny-sur-Roudon), Patrick BENIGAUD (Beaulon), Patrick DARCANGE (Dompierre-sur-Besbre), Patrick GOBERT (Cindré), Alain FAVARETTO (Beaulon), Sébastien LITAUDON (Saint Didier en Donjon), Louis MERET (Le Bouchaud),

Secrétaire de séance : Guy FRAISE

DELIBERATION N° 117 A - FINANCES – Budget 2017 – Approbation bilan au 31 décembre 2016 et compte rendu annuel d'activités ZAC « La Feuillouse » - Acquisition foncier 2017 – rétrocession espaces publics

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les comptes rendus annuels des opérations ZAC La Feuillouse et ZAC Varennnes Forterre produits en septembre et octobre 2017 sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2016 par la Société d'Equipement de l'Auvergne,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 novembre 2017,

Vu la délibération du 25 avril 1990 par laquelle le Conseil Municipal de VARENNES SUR ALLIER a confié à la Société d'Equipement de l'Auvergne l'étude et les négociations foncières de la ZAC de la Feuillouse et approuvé la convention présentée par cette dernière,

Vu la délibération du 10 juillet 1990 par laquelle le conseil municipal de VARENNES SUR ALLIER a approuvé l'APS et le budget prévisionnel présenté par la SEAu, précisé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation avec le public.

Vu la délibération du 10 octobre 1990 par laquelle le conseil municipal de VARENNES SUR ALLIER a décidé de créer une zone d'activités concertée, de la dénommer ZAC de la Feuillouse, d'établir un plan d'aménagement de zone, de concéder cette zone à une Société d'Economie Mixte répondant aux conditions de l'article L 300-4 du Code de l'Urbanisme.

Vu la délibération du 10 octobre 1990 par laquelle le conseil municipal de VARENNES SUR ALLIER a arrêté le dossier de création, le dossier PAZ, le dossier de réalisation, le programme des équipements publics, les modalités prévisionnelles de financement, le dossier de déclaration d'utilité publique et a pris l'arrêté de mise en enquête publique PAZ – DUP,

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »



Vu la délibération du 29 janvier 1991 par laquelle le conseil municipal de VARENNES SUR ALLIER a désigné la Société d'Equipement de l'Auvergne comme organisme aménageur et approuvé la convention de concession.

Vu le transfert de la ZAC de la Feuillouse à la Communauté de Communes VARENNES FORTERRE, depuis avril 2006, dans le cadre de ses compétences économiques

Vu l'arrêté préfectoral N°3221/2016 du 8 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise, de la Communauté de communes Varennes Forterre et de la Communauté de communes Le Donjon Val Libre,

Vu la création de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire issue de cette fusion au 1^{er} janvier 2017,

Vu le compte rendu d'activités de la ZAC la Feuillouse arrêtée par la SEAu au 31 décembre 2016 à 2 358 000 €

Il est exposé :

Conformément à l'article 18.3 du cahier des charges des concessions et l'article 5.I.I. de la loi n°83-597 du 7 juillet 1983 sur les SEM locales, le concessionnaire remet au concédant le bilan prévisionnel de l'opération actualisé au 31.12.2016 ainsi que le compte rendu annuel d'activités. Conformément à la législation en vigueur, le CRACL est exprimé en hors taxes.

La perspective économique sur le court et moyen terme ne laisse pas entrevoir une relance de l'activité économique et un investissement du secteur industriel.

Un rachat phasé du foncier par la collectivité est une solution pour limiter la trésorerie négative, éviter une nouvelle participation et limiter l'investissement.

Une délibération de la collectivité a validé ce principe, le rachat du foncier est programmé de la façon suivante :

- 2015 : 3 435 m² au prix de 6,25 € HT le m², soit 21 468,75 € HT - Facture réglée
- 2015 : 15 035 m² au prix de 10,13 € HT le m², soit 152 304,55 € HT - Facture réglée
- 2016 : 7 518 m² au prix de 10,13 € HT le m², soit 76 157,34 € HT - Facture réglée

Concernant l'exercice 2017 :

- 5 019 m² au prix de 6,25 € HT le m², soit 31 368,75 € HT. Cette surface correspond aux parcelles :
 - ZH 34 pour 3 302m² - ZH 44 pour 123 m² - ZH 71 pour 1 594 m²

Il est précisé que si un investisseur se positionnait sur du foncier, cette recette viendrait en déduction du rachat envisagé par la collectivité.

La SEAu est également propriétaires de 5 408 m² de foncier sur la ZAC en nature d'espace public et délaissé : ZH 65 pour 3035 m² - ZH 72 pour 2 373 m². Ce foncier est rétrocédé à titre gracieux à la Communauté de Communes.

Monsieur le Président souligne que l'intégralité de la participation de la collectivité est versée à ce jour et qu'il n'y a pas de nouvelles participations à prévoir sur les exercices futurs.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le bilan de la ZAC La Feuillouse au 31.12.2016 ainsi que le compte rendu annuel d'activités,
- d'approuver le rachat du foncier au prix d'équilibre de l'opération sur l'échéancier 2017, soit une surface de 5 019 m² au prix de 6,25 € HT le m², soit 31 368,75 € HT
- d'accepter la rétrocession à titre gracieux des parcelles ZH 65 et ZH 72 de la SEAu pour une surface de 5 408m²
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte correspondant aux opérations citées ci-dessus.

P.E.C

Le Président,

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 novembre 2017

Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 49
 Nb de membres votants : 57
 (dont 8 pouvoirs)
 Convocation du 14/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle socio-culturelle – LE DONJON, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 14 novembre 2017

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Marie Thérèse TULOUP, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Absents excusés représentés par : Xavier CADORET par Alain REVIRON (St Gérard le Puy), Pierre COURTADON (Varenes sur Allier) par Luce BILLET (Créchy), Martine CRUMIERE (Langy) par Christine MARTIN TISON (Montaigu le Blin), Léopold GODART par Valérie GOUBY (Dompierre-sur-Besbre), Henry JOLY par Jean Michel ALLAIN (Varenes sur Allier), Christian LABILLE par Blandine SOCHET (Diou), Valérie LASSALLE par Roger LITAUDON (Varenes sur Allier), Claire TOGNON (Montcombroux les Mines) par Bernard POIGNANT (St Léger sur Vouzance).

Absents : Daniel BAHEUX (Saligny-sur-Roudon), Patrick BENIGAUD (Beaulon), Patrick DARCANGE (Dompierre-sur-Besbre), Patrick GOBERT (Cindré), Alain FAVARETTO (Beaulon), Sébastien LITAUDON (Saint Didier en Donjon), Louis MERET (Le Bouchaud),

Secrétaire de séance : Guy FRAISE

DELIBERATION N° 117 B - FINANCES – Budget 2017 – Approbation bilan au 31 décembre 2016 et compte rendu annuel d'activités ZAC « Varenes Forterre» - Acquisition foncier 2017 – 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les comptes rendus annuels des opérations ZAC La Feuillouse et ZAC Varenes Forterre produits en septembre et octobre 2017 sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2016 par la Société d'Equipeement de l'Auvergne,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 novembre 2017,

Vu la délibération du 18 septembre 2006 par laquelle le conseil communautaire de Varenes Forterre a confié à la Société d'Equipeement de l'Auvergne la réalisation et la commercialisation de la ZAC Varenes Forterre,

Vu l'arrêté préfectoral N°3221/2016 du 8 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise, de la Communauté de communes Varenes Forterre et de la Communauté de communes Le Donjon Val Libre,

Vu la création de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire issue de cette fusion au 1^{er} janvier 2017,

Vu le compte rendu d'activités de la ZAC Varenes Forterre arrêté par la SEAu au 31 décembre 2016 à 1 664 000 €

Il est exposé :

Conformément à l'article 18.3 du cahier des charges des concessions et l'article 5.I.I. de la loi n°83-597 du 7 juillet 1983 sur les SEM locales, le concessionnaire remet au concédant le bilan prévisionnel de



l'opération actualisé au 31/12/2016 ainsi que le compte rendu annuel d'activités. Conformément à la législation en vigueur, le CRACL est exprimé en hors taxes.

La perspective économique sur le court et moyen terme ne laisse pas entrevoir une relance de l'activité économique et un investissement du secteur industriel.

Un rachat phasé du foncier par la collectivité est une solution pour limiter la trésorerie négative, éviter une nouvelle participation et limiter l'investissement.

Une délibération de la collectivité a validé ce principe, le rachat du foncier est programmé de la façon suivante :

- 2015 : 3 425 m² au prix de 6,27 € HT le m², soit 21 474,75 € HT - facture réglée
- 2015 : 10 744 m² au prix de 10,03 € HT le m², soit 107 762,32 € HT - facture réglée

Concernant l'exercice 2017 :

- 12 167 m² au prix de 10,03 € HT le m², soit 122 035,01 € HT

Concernant l'exercice 2018 :

- 18 251 m² au prix de 10,03 € HT le m², soit 183 057,53 € HT

Les modalités sont précisées à l'avenant n°4.

Il est précisé que si un investisseur se positionnait sur du foncier, cette recette viendrait en déduction du rachat envisagé par la collectivité.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le bilan de la ZAC Varennes Forterre au 31.12.2016 ainsi que le compte rendu annuel d'activités,
- d'approuver le rachat du foncier sur l'exercice 2017 au prix d'équilibre de l'opération sur l'échéancier 2017, soit une surface de 12 167 m² au prix de 10.03 € HT le m², soit 122 035.01 € HT,
- d'approuver le rachat du foncier sur l'exercice 2018 au prix d'équilibre de l'opération sur l'échéancier 2017, soit une surface de 18 251 m² au prix de 10.03 € HT le m², soit 183 057.53 € HT,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte correspondant aux opérations citées ci-dessus.

P.E.C
Le Président,

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le



DELIBERATION N°	2017.11.20/117 C
CLASSIFICATION :	7.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 novembre 2017

Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 49
 Nb de membres votants : 57
 (dont 8 pouvoirs)
 Convocation du 14/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle socio-culturelle – LE DONJON, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 14 novembre 2017

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PIESSAT, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Marie Thérèse TULOUP, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Absents excusés représentés par : Xavier CADORET par Alain REVIRON (St Gérard le Puy), Pierre COURTADON (Varenes sur Allier) par Luce BILLET (Créchy), Martine CRUMIERE (Langy) par Christine MARTIN TISON (Montaigu le Blin), Léopold GODART par Valérie GOUBY (Dompierre-sur-Besbre), Henry JOLY par Jean Michel ALLAIN (Varenes sur Allier), Christian LABILLE par Blandine SOCHET (Diou), Valérie LASSALLE par Roger LITAUDON (Varenes sur Allier), Claire TOGNON (Montcombroux les Mines) par Bernard POIGNANT (St Léger sur Vouzance).

Absents : Daniel BAHEUX (Saligny-sur-Roudon), Patrick BENIGAUD (Beaulon), Patrick DARCANGE (Dompierre-sur-Besbre), Patrick GOBERT (Cindré), Alain FAVARETTO (Beaulon), Sébastien LITAUDON (Saint Didier en Donjon), Louis MERET (Le Bouchaud),

Secrétaire de séance : Guy FRAISE

DELIBERATION N° 117 C - FINANCES – Budget 2017 – Création budget annexe - ZAC « La Feuillouse »
--

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les comptes rendus annuels des opérations ZAC La Feuillouse et ZAC Varenes Forterre produits en septembre et octobre 2017 sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2016 par la Société d'Equipement de l'Auvergne,
Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 novembre 2017,
Vu l'approbation des comptes rendus annuels des opérations ZAC La Feuillouse et ZAC Varenes Forterre produits en septembre et octobre 2017 sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2016 par la Société d'Equipement de l'Auvergne, par délibérations N° 117 A et N° 117 B du conseil communautaire du 20 novembre 2017,

Dans le cadre d'une concession d'aménagement des 2 zones d'activité situées à Varenes sur Allier (ZAC de la Feuillouse et ZAC de Varenes Forterre), la Communauté de communes en a confié la réalisation et la commercialisation, respectivement par délibérations du 29 janvier 1991 et du 18 septembre 2006 à la SEAu (Société d'Equipement d'Auvergne).

- ZAC de la Feuillouse : la concession prend fin le 31 décembre 2017
- ZAC de Varenes Forterre : la concession prend fin le 10 octobre 2018

Pour mettre fin au financement de la trésorerie négative de la SEAu, la Communauté de communes, par délibération du 22 juin 2015, a décidé de racheter les terrains viabilisés des deux ZAC de 2015 à 2018 en vue de les commercialiser.



Considérant la nécessité de créer un budget annexe pour retracer les opérations relatives à la gestion de chaque zone d'activité,

Il est proposé de créer le budget annexe 2017 de la ZAC de la Feuillouse :

Les opérations correspondantes seront décrites dans une comptabilité de stocks spécifique. D'autre part, entrant dans le champ d'application de la TVA, elles doivent être retracées dans un budget annexe soumis à la TVA. Celui-ci sera donc géré hors taxes selon l'instruction budgétaire et comptable M14.

BUDGET ANNEXE 2017 - ZAC la Feuillouse		
FONCTIONNEMENT		Dépenses
Cpt. 605	Achat terrain 2016	249 931
	Achat terrain 2017	36 000
Opérations réelles		
TOTAL		285 931
		Recettes
Cpt 7133-042	Intégration stock terrains	285 931
Opérations d'ordre entre sections		
TOTAL		285 931
		Dépenses
Cpt 3555-040	Intégration stock terrains	285 931
Opérations d'ordre entre sections		
TOTAL		285 931
		Recettes
Cpt 168 751	Avance Budget Pal	285 931
Opérations réelles		
TOTAL		285 931

Sachant que les opérations d'aménagement de zone ne sont pas éligibles au FCTVA, la Communauté de communes pourra déduire la TVA appliquée sur l'achat des terrains par la voie fiscale dans un délai de 2 ans suivant l'année au cours de laquelle elle a été réglée.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, décide :

- de créer le budget annexe ZAC la Feuillouse à compter de l'exercice 2017,
- d'approuver le budget 2017 H.T équilibré en sections d'investissement et de fonctionnement tel qu'il est présenté, par chapitre en section de fonctionnement,
- de procéder aux écritures de transfert des cessions de terrain concerné par cette opération de zone du budget principal de la Communauté de communes vers ce budget annexe comme décrit ci-dessus, les crédits nécessaires étant inscrits,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les actes de vente et tout document y afférant,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les opérations nécessaires.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

P.E.C
Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 novembre 2017

Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 49
 Nb de membres votants : 57
 (dont 8 pouvoirs)
 Convocation du 14/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle socio-culturelle – LE DONJON, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 14 novembre 2017

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Marie Thérèse TULOUP, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Absents excusés représentés par : Xavier CADORET par Alain REVIRON (St Gérand le Puy), Pierre COURTADON (Varenes sur Allier) par Luce BILLET (Créchy), Martine CRUMIERE (Langy) par Christine MARTIN TISON (Montaigu le Blin), Léopold GODART par Valérie GOUBY (Dompierre-sur-Besbre), Henry JOLY par Jean Michel ALLAIN (Varenes sur Allier), Christian LABILLE par Blandine SOCHET (Diou), Valérie LASSALLE par Roger LITAUDON (Varenes sur Allier), Claire TOGNON (Montcombroux les Mines) par Bernard POIGNANT (St Léger sur Vouzance).

Absents : Daniel BAHEUX (Saligny-sur-Roudon), Patrick BENIGAUD (Beaulon), Patrick DARCANGE (Dompierre-sur-Besbre), Patrick GOBERT (Cindré), Alain FAVARETTO (Beaulon), Sébastien LITAUDON (Saint Didier en Donjon), Louis MERET (Le Bouchaud),

Secrétaire de séance : Guy FRAISE

DELIBERATION N° 117 D - FINANCES – Budget 2017 – Création budget annexe - ZAC « Varenes Forterre »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les comptes rendus annuels des opérations ZAC La Feuillouse et ZAC Varenes Forterre produits en septembre et octobre 2017 sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2016 par la Société d'Equipement de l'Auvergne,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 novembre 2017,

Vu l'approbation des comptes rendus annuels des opérations ZAC La Feuillouse et ZAC Varenes Forterre produits en septembre et octobre 2017 sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2016 par la Société d'Equipement de l'Auvergne, par délibérations N° 117 A et N° 117 B du conseil communautaire du 20 novembre 2017,

Dans le cadre d'une concession d'aménagement des 2 zones d'activité situées à Varenes sur Allier (ZAC de la Feuillouse et ZAC de Varenes Forterre), la Communauté de communes en a confié la réalisation et la commercialisation, respectivement par délibérations du 29 janvier 1991 et du 18 septembre 2006 à la SEAu (Société d'Equipement d'Auvergne).

- ZAC de la Feuillouse : la concession prend fin le 31 décembre 2017
- ZAC de Varenes Forterre : la concession prend fin le 10 octobre 2018

Pour mettre fin au financement de la trésorerie négative de la SEAu, la Communauté de communes, par délibération du 22 juin 2015, a décidé de racheter les terrains viabilisés des deux ZAC de 2015 à 2018 en vue de les commercialiser.



Considérant la nécessité de créer un budget annexe pour retracer les opérations relatives à la gestion de chaque zone d'activité,

Il est proposé de créer le budget annexe 2017 de la ZAC Varennes Forterre :

Les opérations correspondantes seront décrites dans une comptabilité de stocks spécifique. D'autre part, entrant dans le champ d'application de la TVA elles doivent être retracées dans un budget annexe soumis à la TVA. Celui-ci sera donc géré hors taxes selon l'instruction budgétaire et comptable M14.

Budget annexe - ZAC Varennes Forterre		
FONCTIONNEMENT		Dépenses
Cpt 605	Achat terrain 2015	129 237
	Achat terrain 2017	145 000
Opérations réelles		
TOTAL		274 237
		Recettes
Cpt 7133-042	Intégration stock terrains	274 237
Opérations d'ordre entre sections		
TOTAL		274 237
		Dépenses
Cpt 3555-040	Intégration stock terrains	274 237
Opérations d'ordre entre sections		
TOTAL		274 237
		Recettes
Cpt 168 751	Avance Budget Pal	274 237
Opérations réelles		
TOTAL		274 237

Sachant que les opérations d'aménagement de zone ne sont pas éligibles au FCTVA, la Communauté de communes pourra déduire la TVA appliquée sur l'achat des terrains par la voie fiscale dans un délai de 2 ans suivant l'année au cours de laquelle elle a été réglée.

A ce titre, la TVA d'un montant de 24 229 € payée sur les terrains acquis en 2015 pourra être déduite avant le 31 décembre 2017.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, décide :

- de créer le budgets annexe ZAC Varennes Forterre à compter de l'exercice 2017,
- d'approuver le budget 2017 H.T équilibré en sections d'investissement et de fonctionnement tel qu'il est présenté, par chapitre en section de fonctionnement ,
- de procéder aux écritures de transfert des cessions de terrain concerné par cette opération de zone du budget principal de la Communauté de communes vers ce budget annexe comme décrit ci-dessus, les crédits nécessaires étant inscrits,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les actes de vente et tout document y afférant,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les opérations nécessaires.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

P.E.C

Le Président,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 novembre 2017

Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 49
 Nb de membres votants : 57
 (dont 8 pouvoirs)
 Convocation du 14/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle socio-culturelle – LE DONJON, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 14 novembre 2017

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Marie Thérèse TULOUP, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Absents excusés représentés par : Xavier CADORET par Alain REVIRON (St Gérard le Puy), Pierre COURTADON (Varenes sur Allier) par Luce BILLET (Créchy), Martine CRUMIERE (Langy) par Christine MARTIN TISON (Montaigu le Blin), Léopold GODART par Valérie GOUBY (Dompierre-sur-Besbre), Henry JOLY par Jean Michel ALLAIN (Varenes sur Allier), Christian LABILLE par Blandine SOCHET (Diou), Valérie LASSALLE par Roger LITAUDON (Varenes sur Allier), Claire TOGNON (Montcombroux les Mines) par Bernard POIGNANT (St Léger sur Vouzance).

Absents : Daniel BAHEUX (Saligny-sur-Roudon), Patrick BENIGAUD (Beaulon), Patrick DARCANGE (Dompierre-sur-Besbre), Patrick GOBERT (Cindré), Alain FAVARETTO (Beaulon), Sébastien LITAUDON (Saint Didier en Donjon), Louis MERET (Le Bouchaud),

Secrétaire de séance : Guy FRAISE

DELIBERATION N° 118- FINANCES – Budget 2017 – Décision modificative N° 4

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal et les budgets annexes 2017 et ses décisions modificatives N°1 en date du 6 juin 2017, N°2 en date du 26 juin 2017 et N°3 en date du 25 septembre 2017,

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications au budget 2017 : budget principal et budgets annexes BIC Atelier Relais, hébergements touristiques, Atelier des Vernisses et Ordures ménagères
 Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose les ajustements en dépenses et en recettes nécessaires pour les budgets ci-après :

● Budget principal

Section FONCTIONNEMENT

Il convient d'ajuster le montant des crédits réservés au paiement de :

Section FONCTIONNEMENT		
compte	libellé	Modification
Dépenses		
Chap 022	Dépenses imprévues	- 37 000
		-
	Versement subvention budget annexe BIC Atelier Relais	+ 1 000
Chap 65 – art 657	Versement subvention budget annexe Hebergts touristiques	+ 2 000
	Versement subvention budget annexe Atelier des Vernisses	+ 4 000
	Versement subvention budget annexe O.M	+ 30 000



Section INVESTISSEMENT

compte	libellé	Modification
Dépenses		
Chap 21- art 2188 op99619	Signalétique	+ 2 500
Chap 020	Dépenses imprévues	- 2 850
Chap 16 – art 165	Remboursement caution locataire (site Le Donjon)	+ 350
Chap 21 – art 2111	Réduction dépense prévue au BP pour les 2 zones	- 184 090
Chap 27 – art 27638	Avances remboursables budgets annexes Zones la Feuillouse et Varennes Forterre	+ 560 168
TOTAL		376 078

compte	libellé	Modification
Recettes		
Chap 024	Montant des cessions transfert sur budget annexe	+ 449 365
TOTAL		449 365

Remarque : Dans le respect des principes de transparence et de sincérité, un suréquilibre de la section d'investissement est constaté pour un montant de 73 287 €. Celui-ci correspond au montant de TVA payé par la Communauté de communes sur le budget principal quant aux opérations de cession de terrain des zones la Feuillouse et Varennes Forterre.

② Budget annexe BIC Atelier Relais

Section FONCTIONNEMENT

Un complément de crédits d'un montant de 1 000 € s'avère nécessaire au chapitre 011 pour régler la taxe foncière 2017.

Section FONCTIONNEMENT

compte	libellé	Modification
Dépenses		
Chap 011 – art 63512	Taxes foncières	+ 1 000

compte	libellé	Modification
Recettes		
Chap 74 – art 74751	Subvention budget principal	+ 1 000

③ Budget annexe Ordures Ménagères

Section FONCTIONNEMENT

Considérant l'insuffisance de crédits en dépenses de fonctionnement, il y a lieu d'abonder le chapitre 011 d'un montant de 30 000 € afin de régler les prestations de collecte et de traitement jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire 2017.

compte	libellé	Modification
Dépenses		
Chap 011 – art 611	Prestations de services	+ 30 000

compte	libellé	Modification
Recettes		
Chap 74 – art 74751	Subvention budget principal	+ 30 000



④ Budget annexe Hébergements touristiques

Un complément de crédits est nécessaire pour régler la totalité des dépenses à caractère général.

Section FONCTIONNEMENT		
compte	libellé	Modification
Dépenses		
Chap 011 – art 6063	Crédits complémentaires – Fournitures entretien et petit équipement	+ 2 000
compte	libellé	Modification
Recettes		
Chap 74 – art 74751	Subvention budget principal	+ 2 000

⑤ Budget Annexe Atelier des Vernisses

Il convient de prévoir des crédits complémentaires pour régler des dépenses de taxes foncières et de location mobilière.

Section FONCTIONNEMENT		
compte	libellé	Modification
Dépenses		
Chap 011 – art 6135	Location	+ 2 000
Chap 011 – art 63512	Taxes foncières	+ 2 000
compte	libellé	Modification
Recettes		
Chap 74 – art 74751	Subvention budget principal	+ 4 000

⑥ Budget Annexe Pôle Emploi

Des crédits s'avèrent nécessaires pour envisager le remboursement total des intérêts d'emprunt (taux variable).

Section FONCTIONNEMENT		
compte	libellé	Modification
Dépenses		
Chap 66 – art 66111	Intérêts emprunts	+ 200
Chap 67 – art 673	Titres annulés sur ex antérieur	- 200



7 Budget Annexe Restau Bar Montaiguet en Forez

Section INVESTISSEMENT

Les crédits prévus ci-dessous doivent faire l'objet d'une ré-imputation.

compte	libellé	Modification
Dépenses		
Chap 23 – art2313 op 005	Travaux	+ 4 600
Chap 21 – art 2158 op 006	Acquisition	- 4 600

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les ajustements budgétaires ci-dessus par la présente décision modificative N° 4 équilibrée en dépenses et en recettes et d'autoriser le Président à effectuer les opérations nécessaires.

Certifiée exécutoire la présente délibération

Publiée ou notifiée le

Déposée en Préfecture le

P.E.C

Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 novembre 2017

Nb de membres en exercice : 64

Nb de membres présents : 49

Nb de membres votants : 57

(dont 8 pouvoirs)

Convocation du 14/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle socio-culturelle – LE DONJON, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 14 novembre 2017

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PIESSAT, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Marie Thérèse TULOUP, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Absents excusés représentés par : Xavier CADORET par Alain REVIRON (St Gérard le Puy), Pierre COURTADON (Vareennes sur Allier) par Luce BILLET (Créchy), Martine CRUMIERE (Langy) par Christine MARTIN TISON (Montaigu le Blin), Léopold GODART par Valérie GOUBY (Dompierre-sur-Besbre), Henry JOLY par Jean Michel ALLAIN (Vareennes sur Allier), Christian LABILLE par Blandine SOCHET (Diou), Valérie LASSALLE par Roger LITAUDON (Vareennes sur Allier), Claire TOGNON (Montcombroux les Mines) par Bernard POIGNANT (St Léger sur Vouzance).

Absents : Daniel BAHEUX (Saligny-sur-Roudon), Patrick BENIGAUD (Beaulon), Patrick DARCANGE (Dompierre-sur-Besbre), Patrick GOBERT (Cindré), Alain FAVARETTO (Beaulon), Sébastien LITAUDON (Saint Didier en Donjon), Louis MERET (Le Bouchaud),

Secrétaire de séance : Guy FRAISE

DELIBERATION N° 119 - INSERTION – Financement prévisionnel 2018 - Chantier : poursuite activité existante et mise en place nouveau dispositif insertion - ouverture activités communautaires et financement à titre expérimental

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence communautaire relative à l'appui et l'accompagnement des politiques publiques destinées à favoriser l'insertion et l'emploi des personnes en difficulté,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 novembre 2017,

Considérant la réflexion sur l'ouverture des services communautaires volontaires à la mise en œuvre des actions d'insertion dans le cadre des activités communautaires diversifiées,

Sous réserve d'obtenir le maximum de soutiens financiers des partenaires institutionnels, Europe, Etat, Région, Département,

Monsieur le Vice-Président délégué à l'insertion présente le projet du nouveau dispositif insertion.

Sur la base du volontariat et sur l'engagement de leurs responsables et référents à effectuer une formation sur le tutorat, les services communautaires ont participé à l'élaboration d'un projet innovant portant sur l'accueil, l'accompagnement, la transmission de savoirs, la réalisation de fiches métiers et d'évaluation au profit des bénéficiaires.

L'objectif est de permettre un ancrage sur un nouveau territoire élargi et d'ouvrir davantage de perspectives en termes de construction des parcours professionnels en s'appuyant sur la diversité des métiers territoriaux.



Les activités concernées sont : l'aménagement des espaces verts et environnement – la vannerie – le tourisme – la médiathèque – la petite enfance (crèche – RAM – restauration) – pôle technique et filière bois – développement territorial – Ressources humaines – finances.

Le budget prévisionnel 2018 est calculé au montant de 452 715.52 € pour assurer le fonctionnement du chantier d'insertion pour 18 postes soit 13.38 ETP.

Le financement proposé :

- Europe (FSE) : 80 000 €
- Etat : 262 983 €
- Région : 20 000 €
- Département Allier : 45 000 €
- Autofinancement : 44 731.82 €

Sauf modifications à intervenir, un appel d'offres pour conduire le chantier espaces verts serait lancé dans les mêmes conditions.

Monsieur le Président propose de reconduire pour l'année 2018 l'activité du chantier d'insertion dans de nouvelles conditions d'accès et d'immersion dans les secteurs d'activité communautaire diversifiés à titre expérimental et de solliciter un maximum de subventions.

Il est également précisé qu'à défaut d'attribution de subvention au titre du FSE, la Communauté de communes s'engage à compenser le reste à charge.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **d'approuver la reconduction de l'activité du chantier d'insertion dans de nouvelles conditions d'accès et d'immersion dans les secteurs d'activité communautaire diversifiés, pour l'année 2018 à titre expérimental,**
- **de solliciter des subventions au taux maximum auprès des partenaires institutionnels, Europe, Etat, Région, et Département de l'Allier pour soutenir le financement du dispositif, ainsi que tout autre partenaire potentiel,**
- **d'approuver l'autofinancement indiqué et de couvrir le besoin de financement éventuel généré par l'absence de subvention au titre du FSE,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches correspondantes et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre et au fonctionnement du dispositif d'insertion.**

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

P.E.C

Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 novembre 2017

Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 49
 Nb de membres votants : 57
 (dont 8 pouvoirs)
 Convocation du 14/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle socio-culturelle – LE DONJON, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 14 novembre 2017

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Marie Thérèse TULOUP, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Absents excusés représentés par : Xavier CADORET par Alain REVIRON (St Gérard le Puy), Pierre COURTADON (Varennes sur Allier) par Luce BILLET (Créchy), Martine CRUMIERE (Langy) par Christine MARTIN TISON (Montaigu le Blin), Léopold GODART par Valérie GOUBY (Dompierre-sur-Besbre), Henry JOLY par Jean Michel ALLAIN (Varennes sur Allier), Christian LABILLE par Blandine SOCHET (Diou), Valérie LASSALLE par Roger LITAUDON (Varennes sur Allier), Claire TOGNON (Montcombroux les Mines) par Bernard POIGNANT (St Léger sur Vouzance).

Absents : Daniel BAHEUX (Saligny-sur-Roudon), Patrick BENIGAUD (Beaulon), Patrick DARCANGE (Dompierre-sur-Besbre), Patrick GOBERT (Cindré), Alain FAVARETTO (Beaulon), Sébastien LITAUDON (Saint Didier en Donjon), Louis MERET (Le Bouchaud),

Secrétaire de séance : Guy FRAISE

DELIBERATION N°120 – ADMINISTRATION GENERALE – Ressources Humaines – Instauration et fonctionnement du Compte Epargne Temps (C.E.T) – 1^{er} janvier 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, relative au statut de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux,
Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au Compte Epargne Temps dans la fonction publique territoriale,
Vu l'avis de la Commission Ressources et Moyens en date du 26 octobre 2017,
Vu l'avis du Comité Technique en date du 6 novembre 2017,
Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 novembre 2017,
Considérant la mise en place des dispositifs et outils RH suite à la fusion des 3 anciens EPCI et la création de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire dans un objectif d'harmonisation et d'équité,
Considérant que les dispositifs et outils RH installés à compter du 1^{er} janvier 2018 seront intégrés au règlement intérieur prochainement soumis à l'approbation du conseil communautaire,

Le Président présente le Compte Epargne Temps (CET) et ses conditions d'ouverture et de fonctionnement.

Ce dispositif permet aux agents de la fonction publique territoriale qui le souhaitent, de capitaliser du temps, par report d'une année sur l'autre des jours de congés.

Le Compte Epargne Temps (CET) est ouvert à la demande de l'agent titulaire ou non titulaire exerçant ses fonctions de manière continue depuis au moins un an.

En revanche, les fonctionnaires stagiaires ne peuvent prétendre à l'ouverture d'un CET.

Les agents qui détenaient un CET en tant que fonctionnaire titulaire ou qu'agent non titulaire avant leur nomination en tant que stagiaire, ne peuvent utiliser les jours épargnés pendant leur période de stage.

Le CET peut être alimenté une fois par an, par journées entières avant le 15 janvier de l'année n+1 par des congés annuels, sans que le nombre de jours de congés pris dans l'année puisse être inférieur à 20. Les congés bonifiés ne peuvent être inclus dans le CET.

Les jours inscrits sur les CET déjà ouverts dans les précédents EPCI demeurent inscrits et ceux qui peuvent être épargnés au titre de l'année 2017 seront pris en compte sur le CET 2018.

Les jours non-inscrits sur le CET sont perdus, sans possibilités de report sur l'année n+1.

Les jours cumulés sur le CET se consomment comme des congés ordinaires dans le respect des nécessités de service.

Le nombre total des jours inscrits sur le CET ne peut excéder 60 jours.

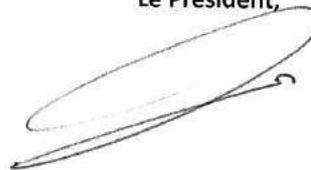
Le fonctionnaire conserve ses droits acquis au titre de son CET, en cas de mutation, détachement, mise à disposition, disponibilité et congé parental.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **d'instaurer le Compte Epargne Temps (CET) à compter du 1^{er} janvier 2018 dans les conditions d'ouverture et de fonctionnement ci-dessus énoncées**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches correspondantes et signer tout document nécessaire à la mise en place de ce dispositif**

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

P.E.C
Le Président,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 novembre 2017

Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 49
 Nb de membres votants : 57
 (dont 8 pouvoirs)
 Convocation du 14/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle socio-culturelle – LE DONJON, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 14 novembre 2017

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Marie Thérèse TULOUP, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Absents excusés représentés par : Xavier CADORET par Alain REVIRON (St Gérard le Puy), Pierre COURTADON (Varenes sur Allier) par Luce BILLET (Créchy), Martine CRUMIERE (Langy) par Christine MARTIN TISON (Montaigu le Blin), Léopold GODART par Valérie GOUBY (Dompierre-sur-Besbre), Henry JOLY par Jean Michel ALLAIN (Varenes sur Allier), Christian LABILLE par Blandine SOCHET (Diou), Valérie LASSALLE par Roger LITAUDON (Varenes sur Allier), Claire TOGNON (Montcombroux les Mines) par Bernard POIGNANT (St Léger sur Vouzance).

Absents : Daniel BAHEUX (Saligny-sur-Roudon), Patrick BENIGAUD (Beaulon), Patrick DARCANGE (Dompierre-sur-Besbre), Patrick GOBERT (Cindré), Alain FAVARETTO (Beaulon), Sébastien LITAUDON (Saint Didier en Donjon), Louis MERET (Le Bouchaud),

Secrétaire de séance : Guy FRAISE

DELIBERATION N°121 – ADMINISTRATION GENERALE – Ressources Humaines – Participation de l'EPCI au financement de garanties de protection sociale (santé et prévoyance) – 1^{er} janvier 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, relative au statut de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu l'avis de la Commission Ressources et Moyens en date du 26 octobre 2017,
Vu l'avis du Comité Technique en date du 6 novembre 2017,
Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 novembre 2017,
Vu les crédits à inscrire au budget,
Considérant la mise en place des dispositifs et outils RH suite à la fusion des 3 anciens EPCI et la création de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire dans un objectif d'harmonisation et d'équité,
Considérant que les dispositifs et outils RH installés à compter du 1^{er} janvier 2018 seront intégrés au règlement intérieur prochainement soumis à l'approbation du conseil communautaire,

Le Président rappelle que les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont la possibilité de contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles souscrivent leurs agents, dans le cadre de la labellisation ou de convention de participation.

Le projet présenté fait suite au choix de labellisation des contrats et règlements signés avec les agents qui le souhaitent afin de permettre une certaine souplesse dans le fonctionnement du dispositif. D'ailleurs,

les adhésions aux garanties de protection sociale complémentaire sont facultatives pour les agents. Les agents choisissent librement les organismes et les dispositions propres aux contrats qu'ils sont amenés à signer.

Le projet de la protection sociale concerne :

- les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité, désignés sous la dénomination « risque santé »,
- les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés aux décès, désignés sous la dénomination « risque prévoyance ».

Le financement applicable au 1^{er} janvier 2018 proposé par la Communauté de communes est le suivant :

- 15 €/agent/mois pour le « risque santé » quel que soit le revenu de l'agent
- entre 1 et 30 €/ agent/mois pour le « risque prévoyance » dans la limite de la moitié de la cotisation de l'agent.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

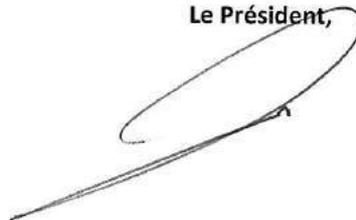
- de participer au financement des garanties de protection sociale (santé et prévoyance) en faveur du personnel communautaire dans les conditions ci-après à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- 15 €/agent/mois pour le « risque santé » quel que soit le revenu de l'agent,
- entre 1 et 30 €/ agent/mois pour le « risque prévoyance » dans la limite de la moitié de la cotisation de l'agent.

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches correspondantes et signer tout document nécessaire à la mise en place de ce dispositif

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

P.E.C
Le Président,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 novembre 2017

Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 49
 Nb de membres votants : 57
 (dont 8 pouvoirs)
 Convocation du 14/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle socio-culturelle – LE DONJON, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 14 novembre 2017

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Marie Thérèse TULOUP, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Absents excusés représentés par : Xavier CADORET par Alain REVIRON (St Gérard le Puy), Pierre COURTADON (Varenes sur Allier) par Luce BILLET (Créchy), Martine CRUMIERE (Langy) par Christine MARTIN TISON (Montaigu le Blin), Léopold GODART par Valérie GOUBY (Dompierre-sur-Besbre), Henry JOLY par Jean Michel ALLAIN (Varenes sur Allier), Christian LABILLE par Blandine SOCHET (Diou), Valérie LASSALLE par Roger LITAUDON (Varenes sur Allier), Claire TOGNON (Montcombroux les Mines) par Bernard POIGNANT (St Léger sur Vouzance).

Absents : Daniel BAHEUX (Saligny-sur-Roudon), Patrick BENIGAUD (Beaulon), Patrick DARCANGE (Dompierre-sur-Besbre), Patrick GOBERT (Cindré), Alain FAVARETTO (Beaulon), Sébastien LITAUDON (Saint Didier en Donjon), Louis MERET (Le Bouchaud),

Secrétaire de séance : Guy FRAISE

DELIBERATION N°122 – ADMINISTRATION GENERALE – – Ressources Humaines – Fermetures exceptionnelles services communautaires – 1^{er} janvier 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, relative au statut de la fonction publique territoriale et son article 59,

Vu l'avis de la Commission Ressources et Moyens en date du 26 octobre 2017,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 6 novembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 novembre 2017,

Considérant la mise en place des dispositifs et outils RH suite à la fusion des 3 anciens EPCI et la création de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire dans un objectif d'harmonisation et d'équité,

Considérant que les dispositifs et outils RH installés à compter du 1^{er} janvier 2018 seront intégrés au règlement intérieur prochainement soumis à l'approbation du conseil communautaire,

Le Président rappelle que les services de la communauté de communes ne sont pas fermés pendant les périodes scolaires, à l'exception des agents affectés au pôle petite enfance, lesquels doivent effectuer un certain nombre d'heures supplémentaires en raison de réunions de travail ponctuelles en dehors des heures d'ouverture de l'établissement.

La récupération des heures complémentaires ou supplémentaires se fait pendant les vacances scolaires où l'établissement est moins fréquenté, sous réserve que les heures supplémentaires correspondent à une semaine de congés.

Les périodes de fermeture du Pôle Petite Enfance sont donc arrêtées comme suit :

- 1 semaine entre Noël et jour de l'An
- 1 semaine pendant les vacances de février
- 1 semaine pendant les vacances de Pâques
- 3 semaines pendant le mois d'août

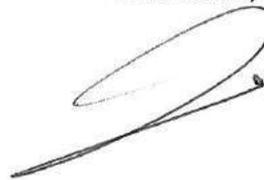
Par ailleurs, dans le cas particulier de fermetures exceptionnelles des services pour cause de dysfonctionnements notamment de la structure (pannes, incendies, inondations ...), les agents peuvent être affectés provisoirement dans d'autres services pour accomplir des missions en cohérence avec leur profil, leur statut particulier et sous réserve que celles-ci restent compatibles avec leur cadre d'emploi et leur grade, le temps de permettre à la communauté de communes de réunir les conditions de travail nécessaires à la reprise normale d'activité de la structure.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **d'approuver les fermetures exceptionnelles des services communautaires à compter du 1^{er} janvier 2018 dans les conditions présentées ci-dessus.**

P.E.C

Le Président,



Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 novembre 2017

Nb de membres en exercice : 64

Nb de membres présents : 49

Nb de membres votants : 57

(dont 8 pouvoirs)

Convocation du 14/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle socio-culturelle – LE DONJON, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 14 novembre 2017

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Marie Thérèse TULOUP, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Absents excusés représentés par : Xavier CADORET par Alain REVIRON (St Gérard le Puy), Pierre COURTADON (Vareennes sur Allier) par Luce BILLET (Créchy), Martine CRUMIERE (Langy) par Christine MARTIN TISON (Montaigu le Blin), Léopold GODART par Valérie GOUBY (Dompierre-sur-Besbre), Henry JOLY par Jean Michel ALLAIN (Vareennes sur Allier), Christian LABILLE par Blandine SOCHET (Diou), Valérie LASSALLE par Roger LITAUDON (Vareennes sur Allier), Claire TOGNON (Montcombroux les Mines) par Bernard POIGNANT (St Léger sur Vouzance).

Absents : Daniel BAHEUX (Saligny-sur-Roudon), Patrick BENIGAUD (Beaulon), Patrick DARCANGE (Dompierre-sur-Besbre), Patrick GOBERT (Cindré), Alain FAVARETTO (Beaulon), Sébastien LITAUDON (Saint Didier en Donjon), Louis MERET (Le Bouchaud),

Secrétaire de séance : Guy FRAISE

DELIBERATION N°123 – ADMINISTRATION GENERALE – Ressources Humaines – Autorisations exceptionnelles d'absence – 1^{er} janvier 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, relative au statut de la fonction publique territoriale et son article 59,

Vu le décret N° 2015-580 du 28 mai 2015 portant

Vu l'avis de la Commission Ressources et Moyens en date du 26 octobre 2017,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 6 novembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 novembre 2017,

Considérant la mise en place des dispositifs et outils RH suite à la fusion des 3 anciens EPCI et la création de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire dans un objectif d'harmonisation et d'équité,

Considérant que les dispositifs et outils RH installés à compter du 1^{er} janvier 2018 seront intégrés au règlement intérieur prochainement soumis à l'approbation du conseil communautaire,

L'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents publics territoriaux. La loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux mais celles-ci doivent être déterminées localement par délibération.

Le Président rappelle que les autorisations d'absence proposées n'entrent pas dans le calcul des congés annuels.

Ces autorisations spéciales d'absence sont liées à l'évènement et accordées après demande déposée auprès du supérieur hiérarchique ; celles-ci doivent être prises au moment de l'évènement.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

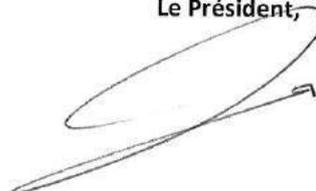
- de fixer ci-dessous les autorisations exceptionnelles d'absence du personnel communautaire et leurs conditions à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Type d'évènement	Durée	Justificatif - Observations
Naissance ou adoption	3 jours	Acte de naissance ou livret de famille
Congé de paternité ou d'accueil de l'enfant	11 jours consécutifs et 18 jours pour une naissance multiple	
Mariage ou PACS de l'agent	5 jours	Extrait de l'acte de mariage, de PACS A prendre la semaine qui précède ou qui suit la date de mariage
Mariage ou PACS d'un enfant	2 jours	
Décès du conjoint ou de l'enfant de l'agent	5 jours	Acte de décès ou justificatif d'avis d'obsèques
Décès : père, mère, frère, sœur	3 jours	
Décès : grand-parent, beau-père, belle-mère, beau-frère, belle-sœur	1 jour	
Journée d'hospitalisation et ou maladie grave : conjoint, enfant	3 jours/an	Certificat médical ou bulletin d'hospitalisation
Enfant malade (à charge du foyer fiscal) de moins de 16 ans ou sans limite d'âge dans le cas d'un enfant handicapé	6 jours par an uniquement si conjoint ne peut prétendre	Certificat médical (pour présence obligatoire auprès de l'enfant au domicile ou en milieu hospitalier)
<p>Don de jours de repos à un parent d'enfant gravement malade</p> <p>Un agent peut, sur sa demande et en accord avec l'employeur, renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris, au bénéfice d'un autre agent salarié de la collectivité qui assume la charge d'un enfant âgé de moins de 20 ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants.</p> <p>Le congé annuel ne peut être cédé que pour sa durée excédant 20 jours ouvrés. Le don de jours épargnés sur un CET peut être réalisé à tout moment.</p>		
Don du sang	2 heures par don	Justificatif
Don de plaquette, moelle osseuse de l'agent	½ journée/an	Attestation rendez-vous
Rentrée scolaire, le jour de la rentrée scolaire jusqu'à l'entrée en 6 ^{ème} .	1 h maximum	

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

P.E.C

Le Président,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 novembre 2017

Nb de membres en exercice : 64

Nb de membres présents : 49

Nb de membres votants : 57

(dont 8 pouvoirs)

Convocation du 14/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle socio-culturelle – LE DONJON, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 14 novembre 2017

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (classement par ordre alphabétique) :

Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Marie Thérèse TULOUP, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Absents excusés représentés par : Xavier CADORET par Alain REVIRON (St Gérard le Puy), Pierre COURTADON (Varenes sur Allier) par Luce BILLET (Créchy), Martine CRUMIERE (Langy) par Christine MARTIN TISON (Montaigu le Blin), Léopold GODART par Valérie GOUBY (Dompierre-sur-Besbre), Henry JOLY par Jean Michel ALLAIN (Varenes sur Allier), Christian LABILLE par Blandine SOCHET (Diou), Valérie LASSALLE par Roger LITAUDON (Varenes sur Allier), Claire TOGNON (Montcombroux les Mines) par Bernard POIGNANT (St Léger sur Vouzance).

Absents : Daniel BAHEUX (Saligny-sur-Roudon), Patrick BENIGAUD (Beaulon), Patrick DARCANGE (Dompierre-sur-Besbre), Patrick GOBERT (Cindré), Alain FAVARETTO (Beaulon), Sébastien LITAUDON (Saint Didier en Donjon), Louis MERET (Le Bouchaud),

Secrétaire de séance : Guy FRAISE

DELIBERATION N°124 – ADMINISTRATION GENERALE – Ressources Humaines – Extension durée hebdomadaire de travail saisonnier (Adjt adm et Adjt tech) - Modification tableau des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, relative au statut de la fonction publique territoriale et son article 59,

Vu le tableau des effectifs

Considérant qu'il convient d'étendre à temps complet le temps de travail des emplois saisonniers prévus au tableau des effectifs,

Monsieur le Président propose d'étendre à temps complet la durée hebdomadaire de travail des deux emplois saisonniers cités de cat C : adjoint administratif et adjoint technique selon la procédure administrative réglementaire.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'étendre la durée hebdomadaire des deux emplois saisonniers ci-après à temps complet : adjoint administratif et adjoint technique et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les opérations correspondantes et signer les documents nécessaires se rapportant à la présente décision.

Certifiée exécutoire la présente délibération

Publiée ou notifiée le

Déposée en Préfecture le

P.E.C

Le Président,



DELIBERATION N°	2017.11.20/125
CLASSIFICATION:	70-20171120-DE-125-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 novembre 2017

Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 49
 Nb de membres votants : 57
 (dont 8 pouvoirs)
 Convocation du 14/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle socio-culturelle – LE DONJON, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 14 novembre 2017

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (classement par ordre alphabétique) :

Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Marie Thérèse TULOUP, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Absents excusés représentés par : Xavier CADORET par Alain REVIRON (St Gérard le Puy), Pierre COURTADON (Varennes sur Allier) par Luce BILLET (Créchy), Martine CRUMIERE (Langy) par Christine MARTIN TISON (Montaigu le Blin), Léopold GODART par Valérie GOUBY (Dompierre-sur-Besbre), Henry JOLY par Jean Michel ALLAIN (Varennes sur Allier), Christian LABILLE par Blandine SOCHET (Diou), Valérie LASSALLE par Roger LITAUDON (Varennes sur Allier), Claire TOGNON (Montcombroux les Mines) par Bernard POIGNANT (St Léger sur Vouzance).

Absents : Daniel BAHEUX (Saligny-sur-Roudon), Patrick BENIGAUD (Beaulon), Patrick DARCANGE (Dompierre-sur-Besbre), Patrick GOBERT (Cindré), Alain FAVARETTO (Beaulon), Sébastien LITAUDON (Saint Didier en Donjon), Louis MERET (Le Bouchaud),

Secrétaire de séance : Guy FRAISE

DELIBERATION N° 125– ADMINISTRATION GENERALE – Adhésion et Désignation représentants EPCI - COLLEGE VICTOR HUGO- LE DONJON

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 3221/2016 en date du 8 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Le Donjon Val Libre – Val de Besbre Sologne Bourbonnaise – Varennes Forterre au 1^{er} janvier 2017,

Vu les délibérations du 26 janvier 2017 portant élection du Président, des vice-Présidents, des conseillers délégués de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire

Vu la délibération n°33 du 13 février 2017 portant désignation des représentants au Collège de Dompierre-sur-Besbre et la délibération n°34 du 13 février 2017 portant désignation des représentants au Collège de Jaligny-sur-Besbre

Considérant les dispositions du code de l'éducation,

Monsieur le Président propose à l'assemblée de désigner deux représentants de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du Collège Victor Hugo – Le Donjon.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentant de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du Collège Victor Hugo - Le Donjon, Monsieur Guy LABBE et Monsieur Dominique GEOFFROY

Certifiée exécutoire la présente délibération

Publiée ou notifiée le

Déposée en Préfecture le

P.E.C

Le Président,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 novembre 2017

Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 49
 Nb de membres votants : 57
 (dont 8 pouvoirs)
 Convocation du 14/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle socio-culturelle – LE DONJON, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 14 novembre 2017

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PIESAT, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Marie Thérèse TULOUP, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Absents excusés représentés par : Xavier CADORET par Alain REVIRON (St Gérard le Puy), Pierre COURTADON (Varenes sur Allier) par Luce BILLET (Créchy), Martine CRUMIERE (Langy) par Christine MARTIN TISON (Montaigu le Blin), Léopold GODART par Valérie GOUBY (Dompierre-sur-Besbre), Henry JOLY par Jean Michel ALLAIN (Varenes sur Allier), Christian LABILLE par Blandine SOCHET (Diou), Valérie LASSALLE par Roger LITAUDON (Varenes sur Allier), Claire TOGNON (Montcombroux les Mines) par Bernard POIGNANT (St Léger sur Vouzance).

Absents : Daniel BAHEUX (Saligny-sur-Roudon), Patrick BENIGAUD (Beaulon), Patrick DARCANGE (Dompierre-sur-Besbre), Patrick GOBERT (Cindré), Alain FAVARETTO (Beaulon), Sébastien LITAUDON (Saint Didier en Donjon), Louis MERET (Le Bouchaud),

Secrétaire de séance : Guy FRAISE

**DELIBERATION N° 126 – PATRIMOINE – Acquisition ensemble immobilier – 20 rue du Bourbonnais
 Varenes sur Allier – Confirmation délibération du 12 octobre 2017.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les délibérations du 25 septembre 2017 et du 12 octobre par laquelle le conseil communautaire a respectivement, autorisé la poursuite de la négociation par le Président sur l'acquisition d'un ensemble immobilier sous réserve de l'avis de la Commission développement économique après visite du site et étude approfondie des travaux d'aménagement nécessaires, et approuvé ladite acquisition,

Vu l'avis de la Commission Développement économique en date du 5 octobre 2017,

Vu l'avis du Domaine – Direction Générale des Finances Publiques – Clermont Ferrand, sur l'estimation de la valeur vénale du bien cité ci-dessus en date du 7 novembre 2017,

Considérant l'ordre chronologique du déroulement des opérations d'acquisition de biens,

Monsieur le Président propose à l'assemblée de confirmer sa délibération du 12 octobre 2017 portant sur l'acquisition à l'amiable de l'ensemble immobilier situé 20 rue du Bourbonnais 03150 Varenes sur Allier.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **De confirmer sa décision du 12 octobre 2017 portant sur l'acquisition à l'amiable de l'ensemble immobilier sis 20 rue du Bourbonnais 03150 Varenes sur Allier appartenant à la SAS Boyer par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire pour un montant de 200 000 € (DEUX CENT MILLE EUROS) afin d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant et toutes pièces se rapportant à l'affaire.**

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le
 Déposée en Préfecture le

P.E.C

Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 novembre 2017

Nb de membres en exercice : 64

Nb de membres présents : 49

Nb de membres votants : 57

(dont 8 pouvoirs)

Convocation du 14/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle socio-culturelle – LE DONJON, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 14 novembre 2017

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Marie Thérèse TULOUP, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Absents excusés représentés par : Xavier CADORET par Alain REVIRON (St Gérard le Puy), Pierre COURTADON (Vareennes sur Allier) par Luce BILLET (Créchy), Martine CRUMIERE (Langy) par Christine MARTIN TISON (Montaigu le Blin), Léopold GODART par Valérie GOUBY (Dompierre-sur-Besbre), Henry JOLY par Jean Michel ALLAIN (Vareennes sur Allier), Christian LABILLE par Blandine SOCHET (Diou), Valérie LASSALLE par Roger LITAUDON (Vareennes sur Allier), Claire TOGNON (Montcombroux les Mines) par Bernard POIGNANT (St Léger sur Vouzance).

Absents : Daniel BAHEUX (Saligny-sur-Roudon), Patrick BENIGAUD (Beaulon), Patrick DARCANGE (Dompierre-sur-Besbre), Patrick GOBERT (Cindré), Alain FAVARETTO (Beaulon), Sébastien LITAUDON (Saint Didier en Donjon), Louis MERET (Le Bouchaud),

Secrétaire de séance : Guy FRAISE

DELIBERATION N° 127 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Insertion – Vente osier blanc – vert - brut

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 3221/2016 en date du 8 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Le Donjon Val Libre – Val de Besbre Sologne Bourbonnaise – Vareennes Forterre au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération N° 90 du 30 juin 2014 par laquelle le conseil communautaire a décidé de fixer les tarifs de vente des articles de vannerie réalisés par le chantier d'insertion,

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les tarifs de vente de l'osier blanc, vert et brut nécessaire à l'activité d'insertion. Ces produits seront commercialisés par la boutique de l'Office de Tourisme communautaire.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de vente de l'osier blanc – vert – brut nécessaire à l'activité d'insertion, ce dernier étant commercialisé par la boutique de l'Office de Tourisme communautaire :

OSIER			
longueur (M)	blanc (€/kg)	vert (€/kg)	brut (€/kg)
0,80	8,00	2,40	4,80
1,00	7,50	2,30	4,60
1,20	7,00	2,20	4,40
1,40	6,20	2,10	4,20
1,60	5,70	2,00	4,00
1,80	5,20	1,90	3,80
2,00	4,70	1,80	3,60
2,20	4,20	1,70	3,40
2,40	3,90	1,60	3,20
2,60	3,60	1,60	3,20
2,80	3,50	1,50	3,00
3,00	3,50	1,50	3,00

Certifiée exécutoire
la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

P.E.C
Le Président,